



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## médiation

Question écrite n° 5158

### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, et lui demande quelle politique est prévue en terme législatif, pour le traitement des conflits familiaux et particulièrement pour le devenir des points de rencontre de la médiation familiale. Pour ce qui concerne les points de rencontre, il souhaiterait que ces structures puissent, dans les meilleures conditions possibles, permettre à un parent non gardien de pouvoir garder un contact avec son enfant. Il semblerait aujourd'hui que de plus en plus de juges utilisent ces espaces comme un pis-aller. Il serait souhaitable de mettre à la disposition des enfants et des parents un lieu de vie dans lequel un suivi psychologique pourra être fait, et ainsi de donner une image beaucoup plus favorable de ce lieu. Il lui demande de bien vouloir lui apporter les précisions nécessaires.

### Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il a fait du développement des modes de règlement amiable des conflits, une des priorités de son plan d'action pour la réforme de la justice présenté au conseil des ministres du 29 octobre dernier. A cet égard, la médiation familiale et les points rencontre constituent des outils essentiels pour permettre de régler de manière consensuelle les conflits familiaux. La Chancellerie subventionne d'ailleurs depuis le début des années 1980 un certain nombre d'associations qui oeuvrent en ce domaine. Ce mouvement a été confirmé avec l'institutionnalisation de la médiation par la loi du 8 février 1995. L'action entreprise sera poursuivie et amplifiée afin notamment que les juridictions puissent disposer, sur l'ensemble du territoire national, d'un réseau d'équipes formées à la psychologie, composées de conseillers conjugaux, thérapeutes de couple, médiateurs, assistants sociaux et éducateurs spécialisés. Dans la poursuite de la politique de subventions menée, l'accent sera également mis sur le développement des lieux neutres où peuvent s'exercer ou se rétablir des relations harmonieuses entre parents et enfants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5158

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3670

**Réponse publiée le :** 26 janvier 1998, page 464